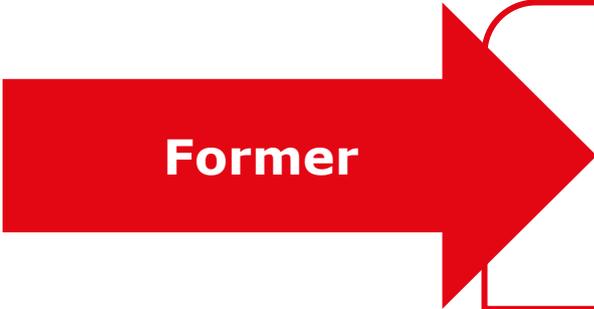


RAPPORT D'ACTIVITÉ

Année 2022



- ☑ **Former**
- ☑ **Accompagner**
- ☑ **Observer**
- ☑ **Animer**



Former

Nos missions

En proposant des formations se situant au plus près des réalités de chaque service et territoire de la région



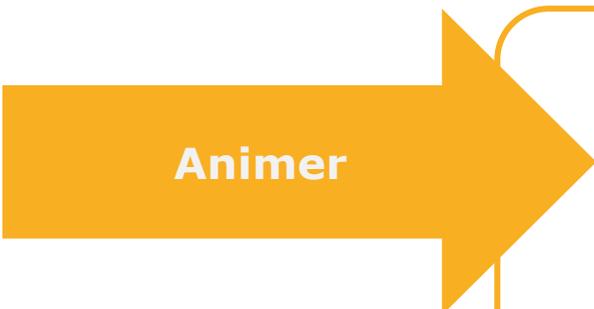
Accompagner

En soutenant les professionnels dans la transformation de l'offre médico-sociale en les formant à la démarche qualité, en diffusant les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles



Observer

En recueillant des données sur les populations en situation de vulnérabilité, en les analysant et en les rendant visibles



Animer

En rassemblant les professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire au cours de journées d'étude départementales et/ou régionales thématiques

2022 EN QUELQUES DATES

10 janvier

Le CREAI accueille Marion Portat (*ici à dr.*) et Lucie Rivière (*à g.*), ses deux nouvelles conseillères techniques.



23 mars

La toute première réunion nationale des personnels administratifs, organisée par l'ANCREAI, se tient à Paris, rassemblant une douzaine d'assistantes des CREAI de toute la France.



6 au 8 juillet

L'ensemble de l'équipe (direction, conseil technique et support administratif) participe au séminaire national de la Fédération ANCREAI, organisé cette année à La Rochelle.



13 septembre

Le CREAI réunit ses permanents et ses vacataires, coup d'envoi des 3 réunions annuelles qui seront programmées à partir de 2023.

5 et 7 décembre

Les deux premières journées départementales de sensibilisation aux violences faites aux personnes en situation de handicap, à l'attention des personnels de l'accompagnement et des personnes concernées, ont lieu dans l'Indre et en Indre-et-Loire, avec la collaboration du théâtre-forum HandLove.



Une saynète du théâtre-forum HandLove

TABLE DES MATIERES

Nos missions	2
2022 EN QUELQUES DATES	3
Introduction	5
I – L'ACTIVITÉ DU CREAI EN 2022	7
A - L'Analyse des Pratiques Professionnelles et la Formation	8
1) Le catalogue de formation intègre la transformation de l'offre	8
2) La formation intra se poursuit, avec une demande toujours plus exigeante	8
3) Formation en inter : toujours à la peine !	10
4) Analyse des Pratiques Professionnelles : poursuite de la demande	11
5) Les accompagnements d'établissements et services en 2022	12
Perspectives 2023 de la formation et de l'accompagnement	15
B - Les études	16
1) Etude sur les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)	16
2) Etude sur les ressources et savoir-faire dans le champ médico-social (secteur Handicap)	20
3) Etude sur les Personnes Handicapées Vieillissantes	23
4) Etude DITEP	24
C) L'animation	26
Perspectives 2023	28
II – LA VIE ASSOCIATIVE ET LA COMMUNICATION	29
A - Le site Internet	30
B - La page LinkedIn	30
C - Les instances du CREAI	31
1) L'assemblée générale	31
2) Le Bureau	31
3) Le Conseil d'Administration	31
4) La participation AUX TRAVAUX DE L'ANCREAI	32
D - Les adhérents et les contributeurs	33
1) Adhérents	33
2) Contributeurs	33
E - L'équipe technique	34
F - L'équipe de vacataires	35
Conclusion	36
Les perspectives pour 2023	37

INTRODUCTION

Rapport moral, par Claude Laizé, Président



Lors de mon rapport moral 2021, j’anticipais l’année 2022 comme pleine de promesses. Certaines ont été tenues :

- × **une équipe renouvelée** qui s’est déployée dans l’enthousiasme et dans une dynamique de travail très positive autour de la nouvelle directrice.
- × **une activité au rendez-vous**, confirmant les tendances constatées depuis plusieurs années : forte demande d’analyse des pratiques, nombreuses demandes d’accompagnement d’établissements dans le cadre de la transformation de l’offre (passage d’IME en DAME...), confirmation d’une faible demande de formations en inter sur le site du CREAI.
- × **une activité d’études en lien avec l’ARS**, qui souffre cependant toujours d’une difficulté à programmer le travail en temps voulu, amenant des débordements sur l’année N+1, donc des reports de recettes pour l’année en cours... Nous avons pourtant pu élaborer un programme d’échanges mensuels avec l’ARS (essentiellement en visioconférence) dont nous avons tiré conjointement un bilan positif mais dont le point faible reste la réactivité programmatique...
- × **l’éloignement de la pandémie** a permis de travailler dans une certaine sérénité. Nous en avons hérité quelques éléments positifs, dont le travail en visioconférence qui facilite souvent les rencontres en annulant les distances, mais aussi le télétravail qui est entré dans les mœurs à raison d’un temps défini mais limité pour les membres de l’équipe.

Cependant le résultat financier n’est pas au rendez-vous, avec un **déficit** inattendu de 64 500 €. En 2021, nous analysons notre résultat excédentaire de 65 000 € comme le contrecoup de la pandémie grâce à une activité exceptionnelle. 2022 pourrait être le contrecoup de 2021 avec une activité en retrait... Nous pourrions nous contenter d’un équilibre réalisé sur ces deux années... Mais ce serait dénier certains écueils structurels qui nous condamneraient à de nouveaux déficits dans le futur.

Le modèle économique des CREAI évolue depuis de nombreuses années, face à un recul progressif des ressources liées à nos adhérents (les contributions volontaires) et face à une **concurrence de plus en plus présente** dans notre secteur social et médico-social. Les CREAI ont gardé une mission d’intérêt général, reconnue par le Ministère, consistant à mener diverses actions d’information et d’animation en faveur des personnes en situation de vulnérabilité, qui ne donnent pas lieu à facturation et pèsent ainsi sur les comptes...

Ce contexte de tension économique nous conduit, dès 2023, à **développer des outils afin de mieux contrôler le rapport dépenses/recettes** des actions que nous facturons. Par ailleurs, nous gérons un différend avec l’ARS qui refuse depuis plusieurs années de nous verser une subvention annuelle de fonctionnement de 50 000 € pourtant prescrite par une instruction ministérielle... Nous sommes déterminés à faire valoir ce droit qui, est acquis pour les autres CREAI, sans renoncer aux études que l’ARS nous confie chaque année et qui représentent une ressource importante... C’est une gageure.

Au plan associatif, nous avons recruté deux nouveaux membres prêts à rejoindre le bureau dès que l’AG aura validé leur candidature. Il s’agit de deux directeurs, l’un jeune retraité et l’autre encore en fonction. Ce renouvellement permet de maintenir un bureau à neuf membres, après avoir enregistré le départ de Madame Chapis et la démission de Monsieur Bouchard du poste de trésorier, qui reste cependant membre du Bureau, remplacé provisoirement comme trésorier par Monsieur Verdebout.

Le Bureau joue toujours un rôle très actif avec une réunion mensuelle, en lien avec notre directrice.

Si notre nombre d’adhérents et de contribuants est resté stable par rapport à 2021, nous craignons toujours un affaissement, à l’instar des falaises du littoral qui sont grignotées par le temps, victime du changement de climat (sociétal) où les principes de solidarité et d’humanité semblent suivre les chemins des glaciers...

Le développement du numérique dans notre secteur, à l’exemple de ce qui se passe dans toute la société, a entamé progressivement les relations humaines nécessaires dans nos établissements et services. Le travail d’accompagnement de nos professionnels est de plus en plus

encadré par des protocoles, soumis à des évaluations diverses et à la bureaucratie administrative qui, bien qu'utiles, provoquent souvent une perte de sens du travail éducatif, pédagogique et thérapeutique.

À la solidarité se substitue de plus en plus l'efficacité, voire la productivité, source de plus de rivalités et d'individualisme.

L'arrivée de l'Intelligence Artificielle dans tous les domaines de la vie, professionnelle et personnelle, n'est sans doute pas de nature à inverser la tendance...

Restons mobilisés pour un management collaboratif.

En 2022, la valorisation du bénévolat des membres du bureau a représenté 361 heures (480 h en 2021).

En 2021 nous évoquions divers **partenariats** inter-associatifs : en 2022, nous avons signé une convention de collaboration avec l'Uriopss Centre qui entérine diverses actions déjà en commun et incite à leur développement.

La Fédération des CREAI (ANCREAI) prend une place croissante auprès des CREAI en négociant des axes de travail directement auprès du ministère, de la HAS ou de la CNSA... Comme nous le notions l'année dernière, c'est un appui important pour notre CREAI. Mais ce sont aussi de nombreuses réunions à Paris : CA, réunions des Présidents, Comité des directeurs, groupes de travail, séminaire annuel... De nombreux chantiers en cours ou en perspective en sont issus :

- Handidonnées
- START (formations régionales sur les Troubles du Neuro-Développement)
- ePoP (formation des pairs aidants)
- Access VAE (formation qualifiante en Validation des Acquis par l'Expérience pour les travailleurs en situation de vulnérabilité)
- école inclusive
- développement d'offres dans le champ de la Protection de l'enfance

Une évolution, au risque de décentrer les CREAI de leur assise régionale ? Restons avisés...

L'inclusion reste le fil rouge de l'activité du CREAI. Travailler pour l'inclusion, c'est lutter contre la violence sociale qui se développe partout dans notre société : violence vis-à-vis des minorités, violence vis-à-vis des femmes, violence dans les réseaux sociaux, violence dans le champ de la politique, violence dans les lieux scolaires, etc.

C'est dans cet esprit que nous avons organisé en 2022 des « journées départementales de prévention des violences faites aux personnes en situation de vulnérabilité », qui auront des prolongements.

Mais l'inclusion n'est pas une idéologie ni un dogme : c'est un moyen de respecter la liberté de vivre de chaque citoyen, selon ses choix et ses possibilités. C'est tout l'enjeu de l'accompagnement qu'offre le CREAI au secteur social et médico-social dans le cadre de la transformation de l'offre...

Le CREAI 2023, avec une équipe et un bureau en cohérence sur des valeurs humaines et solidaires, conscients des enjeux économiques et sociétaux, est confiant pour relever les nombreux défis à venir.



I – L'ACTIVITÉ DU CREAI EN 2022

A - L'Analyse des Pratiques Professionnelles et la Formation



1) LE CATALOGUE DE FORMATION INTEGRE LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE

Tiré à 500 exemplaires, le catalogue de formation a été adressé par voie postale et par mail à l'ensemble des établissements et services contributeurs ainsi qu'aux ESSMS de la région.

Les actions de formation proposées par le CREAI (fort de sa certification Qualiopi obtenue fin 2020) ont constamment vocation à accompagner les évolutions de taille que connaît le secteur médico-social, dans un objectif d'inclusion et de participation sociale des personnes en situation de vulnérabilité dans notre société.

Le catalogue de formation 2022 évolue dans ce mouvement de transformation, qui amène le CREAI à maintenir une réflexion sur son positionnement et les projets qu'il peut développer.

Ce catalogue intègre donc la dimension digitale, en proposant ses premiers webinaires, tout comme il comprend un chapitre sur la transformation de l'offre.

L'équipe pédagogique du CREAI, formée d'une quinzaine de vacataires, dispose de plusieurs ressources afin de penser ses pratiques : coordination du service par Lucie Rivière, référente pédagogique, échanges entre intervenants, réunions à distance et en présentiel, veille professionnelle, etc.

Ces espaces d'échange et de réflexion permettent également aux intervenants CREAI de partager et de faire évoluer leurs pratiques.

Les formateurs-consultants du CREAI Centre-Val de Loire se mettent aussi systématiquement en contact avec les établissements et services, et ce en amont des formations.

2) LA FORMATION INTRA SE POURSUIT, AVEC UNE DEMANDE TOUJOURS PLUS EXIGEANTE

Les institutions commanditaires sont principalement positionnées dans le secteur du handicap. Nos programmes sont toujours adaptés au plus près des besoins indiqués par les établissements.

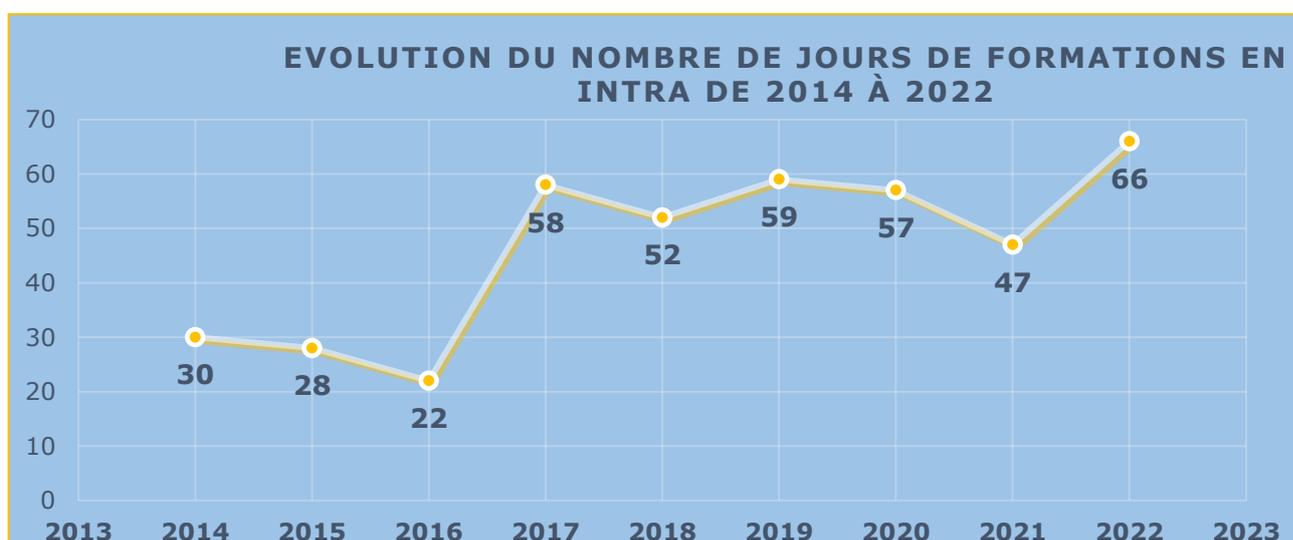
ANNÉES	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION	NOMBRE DE STRUCTURES CONCERNÉES
2013	30 jours	12 structures
2014	28 jours	15 structures
2015	22 jours	11 structures
2016	58 jours	30 structures
2017	52 jours	27 structures
2018	59 jours	35 structures
2019	57 jours	25 structures
2020	47 jours	17 structures
2021	66 jours	23 structures
2022	52 jours	20 structures

Les sujets de formation les plus sollicités en 2022 concernent d'une part les écrits professionnels, d'autre part la transformation de l'offre et l'évolution de certains postes et missions, autour de la coordination notamment. La temporalité des établissements n'est pas toujours identique à celle du CREAI et des intervenants, notamment au moment de la publication des CNR (*crédits non reconductibles*) et de l'élaboration des plans de formation. Pour autant, toutes les sollicitations ont pu être satisfaites.

L'appropriation progressive du logiciel de gestion de formation DENDREO et des outils de démarche qualité Qualiopi qui y sont intégrés mobilisent de nombreuses heures de travail, permettant de dégager certaines tendances.



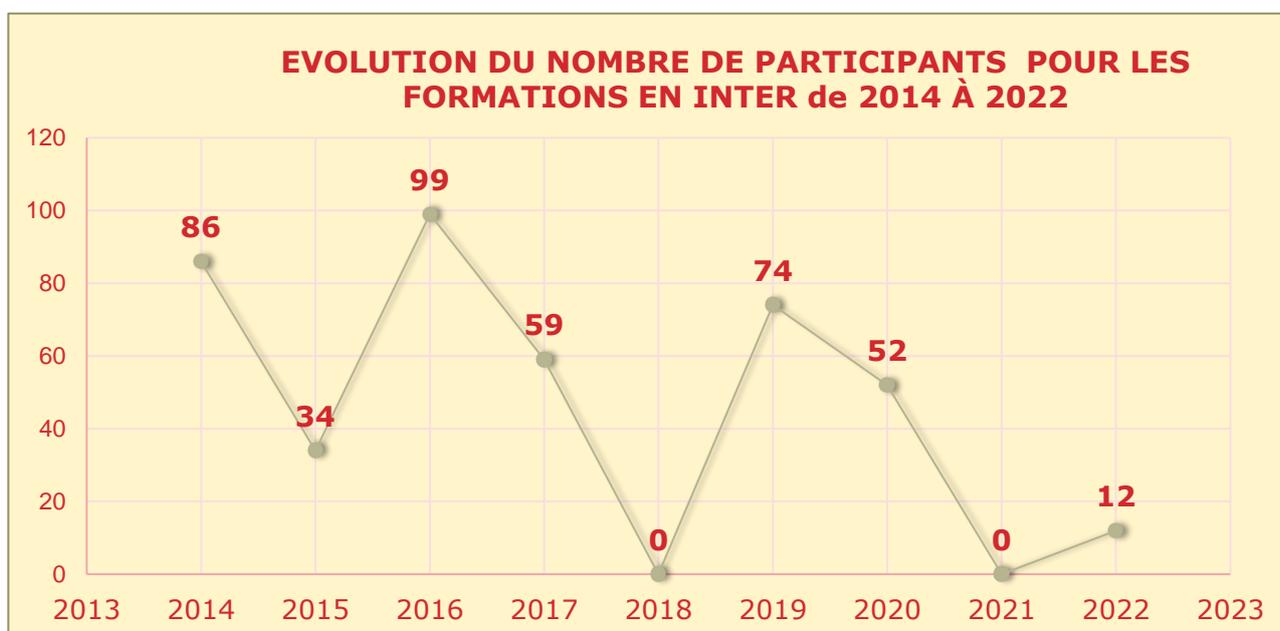
Intitulé de la formation	Taux de satisfaction des participants
Les écrits professionnels	 86%
Introduction à l'étude de la personne âgée	 99%
La fonction de coordinateur de projet	 97%



3) FORMATION EN INTER : TOUJOURS A LA PEINE !

Le constat que nous avons établi depuis plusieurs années se confirme : il est difficile de maintenir notre activité de formation en inter. Cette année, nous avons pu animer deux journées de formation sur les thèmes de « La visite à domicile » et « La coopération entre familles et ESMS ».

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de formations proposées	19	16	39	36	35	12	17	7	9
Nombre de formations réalisées	7	6	10	9	0	4	3	0	2
Nombre de personnes ayant suivi une formation	86	34	99	59	0	74	52	0	12
Nombre de formations annulées	12	10	29	27	35	8	14	7	7

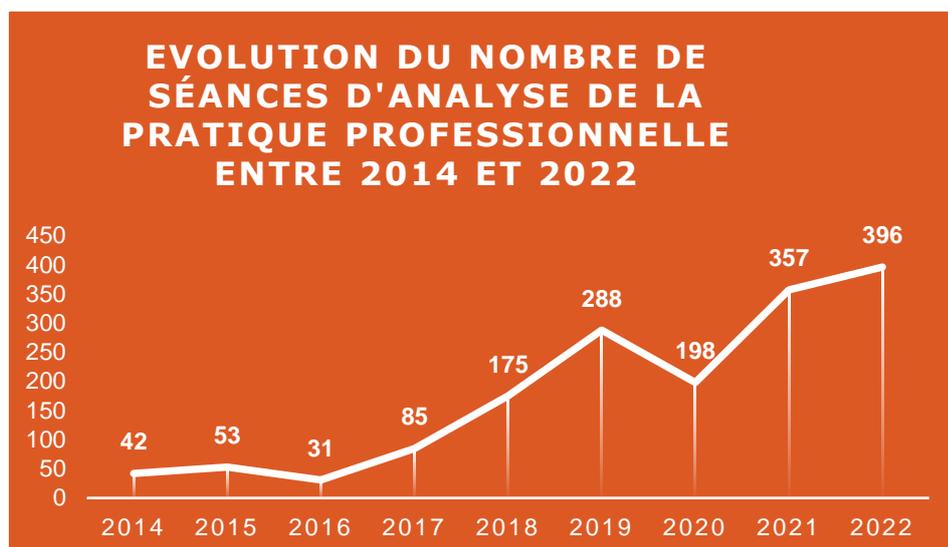


Le cycle de **conférences** proposé en complément des formations en inter ne mobilise, lui aussi, que peu de participants. Seules deux conférences ont pu avoir lieu en 2022, dont une animée par Marie Ricoux, intervenante formatrice vacataire du CREAI, sur le thème « Travail social, stress et émotions », qui a attiré 25 participants.

4) ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES : POURSUITE DE LA DEMANDE

Les directions d'ESMS continuent de solliciter le CREAI, car elles sont à la recherche de formateurs expérimentés intervenant dans le cadre de l'analyse des pratiques professionnelles (APP) et qui présentent des profils différents mais complémentaires.

Il apparaît que le nombre de séances demandées continue de progresser, mais que le nombre de structures faisant appel au CREAI baisse légèrement. Les reconduites de conventions en analyse de la pratique sont toujours nombreuses, illustrant la satisfaction des directions d'ESMS qui renouvellent leur confiance dans l'expertise du CREAI.



ANNÉES	NOMBRE DE SÉANCES APP (en moyenne)	NOMBRE DE STRUCTURES CONCERNÉES
2014	42 séances de 1h 30 à 2 heures	3 structures
2015	53 séances de 1h 30 à 2 heures	5 structures
2016	31 séances de 1h 30 à 2 heures	5 structures
2017	85 séances de 1h 30 à 2 heures	9 structures
2018	175 séances de 1h 30 à 2 heures	15 structures
2019	288 séances de 1h 30 à 2 heures	27 structures
2020 (crise sanitaire)	198 séances de 1h 30 à 2 heures	27 structures
2021	357 séances de 2 heures	39 structures
2022	396 séances de 1h30 à 2H	34 structures

On constate une diversification des services et secteurs qui sollicitent le CREAI. En effet, en plus des secteurs associatifs accompagnant les personnes en situation de handicap, des demandes émanent d'établissements engagés en protection de l'enfance. Des collectivités (CIAS – CCAS) demandent des interventions en APP, des services de soins, etc. Les situations et sujets à traiter sont ainsi diversifiés. Parmi les constats récurrents reviennent régulièrement la souffrance des professionnels, leurs confrontations à de nombreux mouvements (transformation de l'offre, difficultés de recrutement amenant à l'embauche de salariés non formés, turnover des équipes d'encadrement, etc.).

De nouvelles demandes nous parviennent, qui concernent :

- des services de la petite enfance, suite à la réforme de 2021 concernant les assistants maternels et établissements recevant d'accueil de jeunes enfants, pour qui 6h par an d'APP revêtent un caractère obligatoire;
- des services du secteur des « personnes âgées », du fait de l'impact de la loi ASV de 2016 et l'évolution en cours dans les services accompagnant des personnes âgées ; notamment concernés par la transformation de l'offre et l'accueil de personnes en situation de handicap vieillissantes.
Les « frontières » sont ténues entre les secteurs « PH » et « PA » ; des problématiques identiques se retrouvent, notamment le besoin pour les professionnels de bénéficier d'APP;



Quelques groupes d'intervention auprès des cadres parviennent à s'organiser.

L'activité APP est entièrement assurée par des vacataires. Un groupe d'environ 15 intervenants est constitué pour ce type de prestation. La majorité d'entre eux participe régulièrement aux réunions d'échanges de pratiques (1 fois par trimestre environ). Cet espace permet aux vacataires de confronter des expériences et évoquer des situations complexes. Pour le CREAI, les observations des intervenants permettent de connaître certaines réalités des professionnels de terrain. Leurs commentaires contribuent également à argumenter les bases et éléments de cadrage indispensables au CREAI pour répondre aux commandes institutionnelles.

Il reste difficile de couvrir l'intégralité de la région, d'autant plus pour des séances de courte durée qui engagent à long terme. Il est en effet peu opportun de mobiliser un intervenant de manière récurrente pour une séance d'1 h 30 ou 2 h d'analyse des pratiques avec un total de 2 à 3 heures de trajet.

5) LES ACCOMPAGNEMENTS D'ETABLISSEMENTS ET SERVICES EN 2022

ANNÉES	NOMBRE DE JOURS D'ACCOMPAGNEMENT	NOMBRE DE STRUCTURES CONCERNÉES
2013	76	5
2014	29	4
2015	31,5	6
2016	35	5
2017	40	6
2018	30	7
2019	44	7
2020	15,5	4
2021	153	11
2022	100	11

La demande en accompagnement se poursuit, malgré un léger ralentissement.

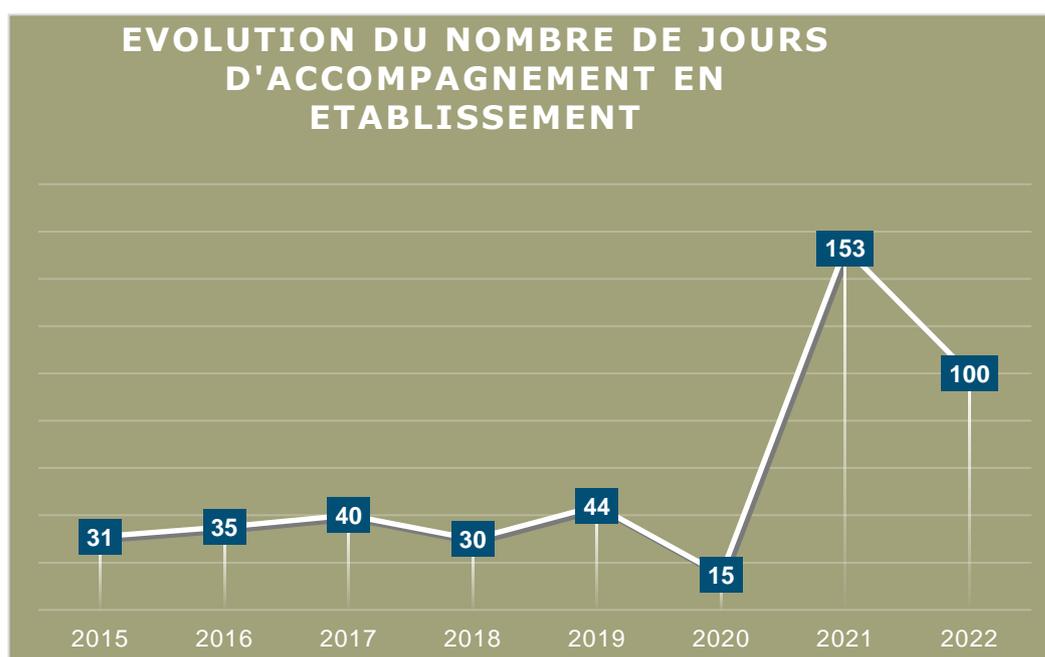
La principale thématique d'accompagnement de cette année 2022 a porté sur le **passage en DAME** :

- IME/SESSAD du Loiret : soutien au projet de transformation et l'écriture du futur projet d'établissement (33 jours)
- IME du Loiret : diagnostic préalable à la mise en place du DAME et construction du cadre du futur dispositif (16 jours)
- DAME de l'Indre (*en partenariat avec l'URIOPSS*) : à la demande de plusieurs structures gestionnaires, accompagnement conjoint dans le passage en dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif de leurs IME, IEM et Sessad (24,5 jours)
- association gestionnaire du Cher (*en partenariat avec l'URIOPSS*) : accompagnement du passage en DAME de l'IME et du SESSAD (3,5 jours)

Les autres accompagnements ont porté sur :

- la mise en oeuvre du Plan aux aidants d'une association gestionnaire de l'Indre-et-Loire (4,5 jours)
- l'accompagnement au changement d'un établissement d'Eure-et-Loir (2 jours)
- l'écriture du projet d'établissement d'une association gestionnaire d'Eure-et-Loir (10 jours)
- une formation-action pour une association gestionnaire de l'Indre (7 jours)

Les accompagnements concernant la transformation de l'offre et plus particulièrement le passage en DAME représentent un important volume d'interventions, permis notamment par l'attribution de CNR (*crédits non reconductibles*) de l'ARS. Les autres interventions, non moins intéressantes, sont calibrées sur des formats plus restreints du fait, entre autres, des moyens limités des structures et de la mobilisation de l'ensemble des équipes.



Zoom sur... l'accompagnement à transformation d'un IME-SESSAD du Loiret en DAME

Le CREAI accompagne depuis 2 ans l'IME-SESSAD d'une association gestionnaire du Loiret dans leur projet de projet de transformation vers un dispositif intégré.

Avec le soutien financier de l'ARS (via des CNR), de nombreuses actions ont déjà été menées :

- une phase de diagnostic et d'appropriation par l'ensemble des acteurs (octobre 2020 à août 2021)
- l'écriture du projet « CAP sur le DAME » validé en mars 2021 et suivi d'un 1er plan d'actions

L'année 2022 a été consacrée à la co-construction du DAME en vue d'une première expérimentation sur l'année scolaire 2022/2023. L'enjeu pour les professionnels était double :

→ s'approprier le cahier des charges « DAME » de la Délégation Territoriale ARS 45, avec notamment la mise en place de projets personnalisés reposant sur 4 modes d'intervention (intervention en ambulatoire, accueil de jour, accueil de nuit et fonction ressources)

→ passer d'un fonctionnement par service à une organisation en dispositif, avec des outils et pratiques harmonisés

L'objectif final est la formalisation du projet DAME pour l'été 2023.



Perspectives 2023 de la formation et de l'accompagnement



➤ De nouveaux thèmes et modalités de formation pour le catalogue

En diversifiant les thématiques abordées et les modalités de ses interventions (inter, intra, webinaire), le CREAI élabore des réponses adaptées aux évolutions en cours dans le secteur social et médico-social, où les établissements sont amenés à réviser leurs offres de services. Bénéficiant d'une assise méthodologique développée depuis plusieurs années, l'équipe mobilise ses expertises et expériences afin de soutenir les institutions et leurs salariés au profit des personnes accompagnées.



➤ Formation et accompagnement : le CREAI continue d'être sollicité en 2023

Pour l'ensemble des réponses, le souci de limiter le nombre de jours d'interventions facturé est permanent. Parmi les montages adaptés aux besoins des structures, nous proposons d'intervenir sur une partie de la démarche et non sur l'intégralité (exemple : pour l'écriture d'un projet d'établissement, l'écriture est totalement assurée par le commanditaire; ou encore la phase diagnostic).

Dans tous les cas, une adaptation systématique à la commande, mobilisant des temps de travail conséquents avec les cadres des structures, est nécessaire pour répondre aux sollicitations. Pour ce faire, le CREAI s'appuie sur la complémentarité des membres de l'équipe afin de formaliser une méthodologie « sur mesure ».

➤ START : le CREAI ambassadeur d'un cycle de formations départementales dans le champ des troubles du neuro-développement (TND)



START, Service Territorial d'Accès à des Ressources Transdisciplinaires, est un projet national qui a pour objectif de former les acteurs du soin et de l'accompagnement d'enfants et d'adultes présentant un ou plusieurs troubles du neuro-développement (TND):

- en améliorant les connaissances et les pratiques des professionnels,
- en faisant se rencontrer les professionnels qui accompagnent dans des champs différents un public touché par ces troubles,
- en impulsant des collaborations sur les territoires.

Les 6 départements de notre région bénéficieront d'un outil pédagogique original, en phase avec les différentes réformes engagées, vers une communauté de pratiques en territoires dans le champ des troubles du neuro-développement.

B - Les études

1) ETUDE SUR LES GROUPES D’ENTRAIDE MUTUELLE (GEM)

Présentation des GEM

Régis par les articles L. 114-1-1 et L. 114-3 du Code de l’Action sociale et des Familles, les Groupes d’Entraide Mutuelle (GEM) constituent des structures de prévention et de compensation de la restriction de la participation à la vie sociale, introduites par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les GEM sont organisés sous la forme d’associations de type loi 1901 mais ne sont pas des structures médico-sociales. Structures souples ne nécessitant pas d’autorisations particulières pour exercer, les GEM sont d’abord des lieux de rencontres, d’échanges et de soutien entre les adhérents, dont l’objectif premier est de créer un lien social et de lutter contre l’isolement. Même si les GEM n’ont pas vocation à délivrer des prestations et des services médico-sociaux, ils peuvent être amenés à favoriser l’accès aux soins et un accompagnement médico-social à leurs adhérents par le développement de relations et de réseaux avec les institutions compétentes en la matière. Ce contexte de création et de fonctionnement induit une grande diversité entre eux sur les différents territoires.

Commande de l’ARS Centre-Val de Loire

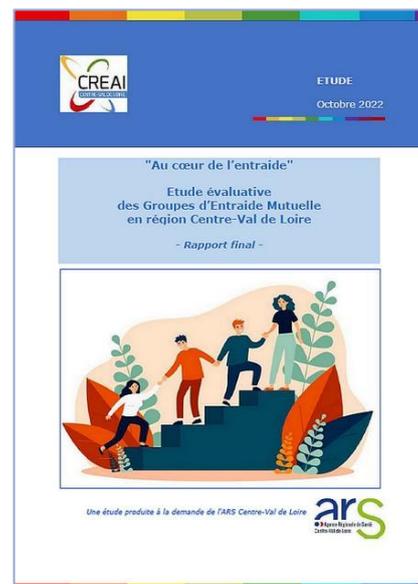
- Contexte

À la suite de l’étude réalisée en 2017, dans le cadre de l’évaluation du PRS 2 et en lien avec la parution d’un nouveau cahier des charges relatif à la création de GEM pour personnes avec Troubles du Spectre Autistique en 2019, l’ARS Centre-Val de Loire a confié au CREAI la réalisation d’une étude régionale sur les GEM de la région.

Objectifs de la commande de l’ARS Centre-Val de Loire

L’étude régionale visait les objectifs suivants :

- analyser et caractériser le fonctionnement des GEM de la région Centre-Val de Loire, en lien avec le nouveau cahier des charges de 2019, et au regard des résultats des travaux menés antérieurement et des points de vigilance soulignés par le CREAI,
- analyser l’évolution des GEM, leur inscription territoriale et partenariale, en lien avec l’évolution des politiques publiques (CLSM, PTSM, soutien à la



- pair-aidance et pair-émulation, reconnaissance du savoir expérimental et de l'expertise d'usage...),
- mesurer l'adéquation des GEM au cahier des charges et aux objectifs du PRS2,
- analyser et de décrire les effets des GEM sur :
 - Leurs adhérents et membres, en termes de participation sociale, de réhabilitation psychosociale et d'autonomie,
 - Les animateurs, parrains et gestionnaires des GEM, et leurs représentations des personnes avec handicap psychique, cérébrolésions ou troubles du spectre autistique,
 - Les partenaires des GEM (partenaires sanitaires, sociaux, médico-sociaux, collectivités locales, partenaires du champ associatif/culturel/ des loisirs...), et plus largement les acteurs et instances impliqués dans le champ de la santé mentale,
- évaluer le fonctionnement de GEM itinérants,
- analyser la mise en place et le développement des GEM pour personnes avec troubles du spectre autistique,
- étudier le fonctionnement des GEM pendant la crise sanitaire.

- Calendrier

La phase exploratoire de l'étude a été réalisée en 2021. Ce travail s'est poursuivi en 2022 avec les différentes phases de recueil de données, dans leur versant quantitatif puis qualitatif.

Méthodologie et travaux réalisés

- Phase exploratoire

La phase exploratoire a compris la revue de la littérature, la réalisation d'entretiens exploratoires avec des acteurs en et hors région Centre-Val de Loire. À sa suite s'est tenu le Comité de pilotage de lancement en septembre 2021.

Dans une perspective de croisement des regards et de combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives, cette étude, sur la base de questionnaires et d'entretiens collectifs, a collecté des données auprès des adhérents et membres des GEM, des professionnels (animateurs, coordonnateurs), des parrains et gestionnaires mais également des partenaires des GEM.

- Appui sur un Comité de pilotage

L'étude a par ailleurs donné lieu à la mise en place d'un Comité de pilotage composé de différents acteurs. Ont ainsi été réunis à deux reprises – en amont et en aval de la collecte de données – des adhérents, des professionnels (animateurs, coordonnateurs), des parrains, des gestionnaires et un représentant de l'ARS. Cette instance pluri-acteurs et pluri-départements a été mobilisée pour une lecture critique de la méthodologie envisagée et pour une discussion des résultats transversaux de l'étude, avant l'élaboration des livrables finaux.

- Collecte de données

Dans son versant quantitatif, l'étude a donné lieu à la conception et à la diffusion de questionnaires spécifiques adressés par voie numérique aux acteurs suivants :

- adhérents et membres des GEM
- animateurs et coordonnateurs
- parrains
- gestionnaires

Concernant la collecte de données par questionnaires, un important travail d'accessibilité de l'outil à destination des adhérents et membres des GEM a été mené. En effet, après avoir été testé hors région et en complément de sa version numérique, le questionnaire « Adhérent » a été adressé en 10 exemplaires papier aux différents GEM de la région, accompagnés de lettres T aux coordonnées postales du CREAI.

Dans son versant qualitatif, l'étude a été l'occasion de rencontres bidépartementales en présentiel réunissant d'une part les adhérents et membres et d'autre part les parrains et gestionnaires. Les animateurs et coordonnateurs ont été mobilisés dans le cadre d'une rencontre d'une demi-journée en présentiel. Ainsi, 3 réunions bidépartementales entre adhérents, 3 réunions bidépartementales entre parrains et gestionnaires et une réunion régionale entre animateurs et coordonnateurs ont été réalisées.

La crise sanitaire ayant profondément ébranlé les dynamiques partenariales, les réunions prévues initialement avec les partenaires sur un format présentiel et départemental ont été transformées. **Au final, 6 échanges en présentiel ou en distanciel ont eu lieu avec des partenaires des GEM, représentant différents secteurs d'activité et sur 5 départements.** Seule une réunion a permis de respecter le format envisagé par département et avec plusieurs GEM.

Synthèse de la participation aux différents travaux de l'étude

À travers les différents outils de collecte de données et les modes de contribution proposés, cette étude a pu compter sur une très belle participation de l'ensemble des personnes visées.

Profils des participants	Approche quantitative		Approche qualitative	
	Modalités de participation	Effectifs	Modalités de participation	Effectifs
Adhérents	Questionnaire	194	Rencontre collective bidépartementale	30
Animateurs/coordonnateurs	Questionnaire	21	Rencontre régionale	35
Parrains et gestionnaires	Questionnaire	26	Rencontre collective bidépartementale	22
Partenaires			Echanges en présentiel ou distanciel	20

Livrables de l’étude

Deux rapports ont été produits à l’intention du commanditaire ; un premier volet qualitatif remis en juin 2022, un second volet global à dominante qualitative en octobre 2022. Ces deux documents présentent des résultats transversaux à l’ensemble des GEM ayant contribué à l’étude, selon les axes thématiques suivants :

- **Caractérisation des différents acteurs des GEM** (adhérents, animateurs/coordonnateurs, parrains, gestionnaires, partenaires...),
- **Analyse et caractérisation de la vie au GEM** selon différentes entrées (locaux occupés, gouvernance, relations entretenues entre les différents acteurs des GEM...),
- **GEM et environnement**, à travers les relations partenariales développées, la contribution des GEM à certaines instances territoriales, apports et freins des dynamiques partenariales engagées....

Perspectives

Différentes recommandations et préconisations ont été formulées à l’issue de ce travail. Dans son prolongement, différentes perspectives sont envisagées à partir de 2023 :

- ⇒ **Temps de restitution et de présentation des résultats** de l’étude
- ⇒ **Élaboration de contenus de formation** à destination des acteurs des GEM
- ⇒ **Mise en place d’un groupe d’animation régionale** sur le sujet de la participation et du pouvoir d’agir dans lequel les problématiques identifiées au cours de la présente étude pourraient être mobilisées comme supports d’échanges et de réflexions.

Retrouvez les deux volets du rapport de l’étude sur les GEM sur le site du CREAI :

- le rapport quantitatif :

https://www.creaicentre.org/images/pdf/etudes_realisees/2022_06_15_Prerapport_GEM_CREAI_CVL_vf.pdf

- le rapport qualitatif :

https://www.creaicentre.org/images/pdf/etudes_realisees/2022_10_14_Etude_GEM_Rapport_final_vd.pdf

2) ETUDE SUR LES RESSOURCES ET SAVOIR-FAIRE DANS LE CHAMP MEDICO-SOCIAL (SECTEUR HANDICAP)

Commande de l'ARS Centre-Val de Loire



Contexte

Cette étude relève d'une commande de l'ARS adressée au CREAI. Au niveau régional, l'ARS se trouve sollicitée sur des situations le plus souvent complexes, correspondant à des situations de handicap avec association de troubles du comportement très importants.

Les situations aboutissant à l'interpellation de l'ARS relèvent des limites d'accompagnement auxquelles se heurtent des ESMS en difficulté qui ne peuvent répondre à tous les besoins des personnes en situation de handicap complexe/critique. Ces limites génèrent des risques de rupture de parcours pour les personnes accompagnées.

- Objectifs de la commande de l'ARS Centre-Val de Loire

Dans ce cadre, l'ARS a confié au CREAI la réalisation d'une étude régionale visant l'identification et la cartographie des ressources et savoir-faire en région développés par des ESMS du champ handicap, à travers l'expérience d'accompagnement de situations complexes/critiques.

À travers cette étude à base déclarative, il s'est agi, pour le CREAI, d'identifier des **ressources détenues, déclarées et non des ressources « mobilisables »**. Aucun travail sur la labellisation des fonctions/centres ressources ou de préconisations relatives à la coordination ou à la gestion des situations complexes n'était attendu et n'a été mené. **Il s'agissait d'une étude à base déclarative, excluant toute approche évaluative par le CREAI.** Les réponses apportées par les répondants n'ont ainsi pas fait l'objet de vérification.

- Calendrier

L'élaboration des questionnaires et leur test par des acteurs hors région se sont déroulés entre mars et juin 2022.

Les questionnaires ont été diffusés aux ESMS cibles dans une première vague en juillet, avant plusieurs relances au cours des mois de septembre et octobre.

Le nettoyage de la base de données et l'exploitation des données collectées ont été menés au dernier trimestre 2022.

Méthodologie et travaux réalisés

• Phase exploratoire

En sus d'une revue de la littérature, plusieurs entretiens exploratoires ont été réalisés dans le cadre de cette étude :

- Entretiens auprès des 6 MDA/MDPH de la région, visant à comprendre leur réalité et leur gestion des situations complexes/critiques,
- Entretiens auprès de plusieurs experts : Centre Ressources Autisme, Equipe Relais Handicaps Rares et CRTLA-réseau Dys 45,
- Entretiens auprès de directions de différents ESMS déjà positionnés et identifiés comme ressources pour leur environnement, de façon empirique notamment.

Appui sur deux instances : un Comité de pilotage et un comité d'experts

Deux instances ont été constituées : un comité de pilotage et un comité d'experts, réunis respectivement en novembre et en décembre 2021.

Le COPIL réuni en novembre 2021 a été l'occasion de présenter la commande de l'ARS, la méthodologie déployée et le calendrier de réalisation des travaux. Surtout, en lien avec les besoins identifiés dès les premiers échanges avec le commanditaire, ce temps d'échange a permis de mettre au travail certaines définitions et de s'accorder sur une terminologie commune et partagée, reprise tout au cours de l'étude.

Le comité d'experts, réuni en décembre 2021, a mis au travail les indicateurs à mobiliser pour l'identification et la typologie des ressources qui seront déclarées à travers le questionnaire diffusé aux ESMS adultes et enfants de la région. Ce comité a pu compter sur la présence et participation de l'Equipe Relais Handicaps Rares (ERHR), du Centre Ressource Autisme (CRA) et du réseau DYS 45 du CHRO.

• Collecte de données

Dans le cadre de cette étude, le recueil de données s'est fait à travers un **questionnaire numérique unique**.

Après avoir été testé par des ESMS hors région Centre-Val de Loire, ce questionnaire a été diffusé à partir d'un mailing de l'ARS en direction d'ESMS, dans le cadre du périmètre suivant :

- établissements avec hébergement Enfant (IME, IEM, ITEP-DITEP, EEAP)
- établissements avec hébergement Adulte (FAM/EAM, MAS)
- SESSAD
- tout handicap, handicaps rares compris, excepté les situations d'épilepsie sévère et les déficiences sensorielles graves (déficience auditive grave, déficience visuelle grave, surdi-cécité).

Synthèse de la participation au questionnaire unique

Diffusé au cours du mois de juillet 2022, le questionnaire en ligne a été adressé dans un premier temps par l’ARS aux associations gestionnaires, sollicitées pour le relayer auprès des ESMS leur semblant pertinents.

Dans un second temps, le CREAI a pris en main la communication et les différentes relances directement auprès des ESMS.

Finalement, les ESMS de 36 associations/organismes gestionnaires différents ont contribué au questionnaire.

Livrables de l’étude

Quelques changements ont été apportés à cette étude depuis la phase initiale de commande de l’ARS et la passation du questionnaire au niveau régional.

Si la démarche initiale prévoyait de recenser les « ressources » et « expertises » au sein du champ médico-social (handicap), les échanges avec les experts et avec l’ARS ont conduit à (ré)orienter l’étude vers l’identification des « ressources » et des « savoir-faire ». La catégorie d’« expertise » répond en effet à des critères bien précis. Or, cela s’avérait impossible et en dehors du cadre d’intervention du CREAI d’envisager de vérifier l’exactitude des réponses apportées, vérification alors synonyme d’une démarche évaluative. Enfin, en l’absence d’un cahier des charges national définissant la notion de fonction ressource, il est apparu prématuré de diffuser ces données.

En conséquence, il a été décidé par l’ARS de ne pas publier les livrables finaux (répertoire et cartographie recensant les ressources et savoir-faire des ESMS répondant à certains critères) comme envisagé initialement, mais de les conserver à des fins internes dans le cadre de la gestion de situations complexes.

Perspectives

Fin 2022, le traitement des données et l’élaboration des livrables étaient en cours, un COPIL de restitution étant positionné fin janvier 2023.

3) ETUDE SUR LES PERSONNES HANDICAPEES VIEILLISSANTES



Commande de l'ARS Centre-Val de Loire

- Contexte

A la faveur des progrès de la médecine et d'un meilleur accès aux ressources en santé, les personnes en situation de handicap ont vu leur espérance de vie augmenter de manière significative, posant des questions et des défis jusque-là inédits en termes de réponses et d'accompagnement adaptés au niveau sanitaire, social et médico-social. Aujourd'hui, cette population se trouve exposée au risque de développer certaines problématiques de santé associées au vieillissement. L'intrication de ces besoins nouveaux et des aspirations des personnes concernées et de leurs proches appelle une évolution des politiques dédiées et une adaptation des accompagnements.

- Objectifs

Dans ce contexte, l'ARS a sollicité le CREAI pour une étude régionale dont les objectifs sont :

- la quantification des Personnes Handicapées Vieillissantes en région Centre-Val de Loire,
- l'analyse des trajectoires et parcours de vie de cette population,
- la mesure de l'adéquation de l'offre aux besoins et attentes de ces personnes et de leurs proches aidants.

Un premier volet quantitatif est prévu, avant le déploiement d'une méthodologie qualitative dont le périmètre et le volume seront fonction des résultats issus de la première phase d'étude.

Ce volet aura vocation à répondre aux objectifs suivants :

- définir cette population des « Personnes Handicapées Vieillissantes »,
- quantifier et localiser cette population en région Centre-Val de Loire,
- caractériser les évolutions futures, les tendances de cette population en région Centre-Val de Loire, en termes d'effectifs et de besoins.

Travaux réalisés

Le dernier trimestre 2022 a donné lieu à la réalisation de la phase exploratoire de l'étude. Ont ainsi été menés :

- **une revue de la littérature** scientifique relative aux personnes handicapées vieillissantes,
- **la prise de connaissance des politiques publiques régionales et départementales** relatives à cette population,
- **plusieurs entretiens exploratoires** avec différents interlocuteurs (conseiller technique du réseau des CREAI, MDA/MDPH, INSEE...).

La consolidation de la phase quantitative est prévue pour le premier semestre 2023.

4) ETUDE DITEP



Que sont les DITEP ?

La possibilité de fonctionner en « dispositif » pour les établissements et services médico-sociaux est apparue tout d’abord dans l’article 91 de la Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, et modifiant le CASF. C’est une instruction datant de juin 2017, qui a ensuite permis de déployer le dispositif. Selon cette dernière, « Il s’agit de permettre une meilleure fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés au sein du dispositif et ainsi, une meilleure adaptation de la prise en charge à leurs besoins. L’objectif est également de limiter les situations de crise et de rupture en permettant la mise en oeuvre des solutions rapides, qui correspondent à l’évolution des situations.

Du point de vue de la personne accompagnée, le fonctionnement en DITEP lui permet d’avoir une notification MDPH unique, qui l’oriente vers le dispositif. Ensuite, si les modalités d’accompagnement fluctuent au long de son parcours (notamment entre les prestations d’accompagnements « Sessad » et « Itep »), il n’y a plus de nécessité d’une nouvelle demande à la MDPH. Du point de vue des autorités de contrôle et de financement, la logique de parcours est privilégiée à celle des places.

La commande d’étude

⇒ Son contexte :

Dans un contexte de transformation de l’offre médico-sociale, l’ARS a souhaité une « photographie » du fonctionnement des DITEP, un peu plus de deux ans après leur passage en dispositif. Elle a souhaité une étude non exhaustive, avec un échantillon constitué de 3 Ditep ayant des caractéristiques différentes.

⇒ Ses objectifs

Les objectifs de cette étude étaient :

- de comprendre le fonctionnement du DITEP, repérer les leviers et freins de l’articulation en dispositif, et du partenariat
- de regarder les effets du passage en dispositif sur la fluidité des parcours, et sur l’inclusion
- d’identifier les différentes pratiques d’accompagnement mises en oeuvre par les DITEP et leur adéquation avec les besoins identifiés et les attentes exprimées par les personnes accompagnées et leur représentant de l’autorité parentale.

⇒ Son calendrier :

Initialement demandée pour être réalisée sur l’année 2021, année d’évaluation du PRS2, suite au changement d’interlocuteur à l’ARS, les modalités de l’études ont été discutées et précisées, pour un calendrier de l’étude entre octobre 2021 (premiers recueils quantitatifs) et avril 2022 (remise du rapport). Les aléas de faisabilité ont modifié le calendrier avec de premier recueil d’étude de janvier 2022 et une remise en janvier 2023.

La méthodologie d’étude

- La phase exploratoire

Elle a consisté en la réalisation d’une revue de littérature, et d’entretiens exploratoires, auprès d’un conseiller technique d’un organisme gestionnaire d’une part et auprès d’un conseiller technique et du vice-président de l’AIRE (Association des Itep et leur réseau) d’autre part. La problématique de l’étude ainsi que les différents outils d’enquête ont été construits en référence au Rapport de l’AIRE datant de 2014 sur la première expérimentation de fonctionnement en dispositif ITEP.

⇒ Une première enquête par questionnaire pour déterminer l’échantillon de 3 DITEP

Le recueil quantitatif a donné lieu à deux types de questionnaires. L’un était adressé aux directions, l’autre était adressé aux salariés. Côté direction, il visait à recueillir des éléments ayant trait à l’activité sur chacun des sites, et les indicateurs afférents. Du côté des salariés, il avait pour objet de recueillir des éléments sur les modalités de coordination et le sentiment de travailler en dispositif.

24 questionnaires "direction" ont été remplis : il manquait le questionnaire d’un DITEP n’ayant pas contribué sur le versant direction, ainsi que le retour d’un site DITEP ayant répondu pour ses autres sites.

198 questionnaires professionnels nous sont parvenus.

Les données recueillies ont été transcrites dans un nuage de point, de manière à déterminer quels seraient les DITEP à investiguer (ayant des caractéristiques différentes).

⇒ L’enquête qualitative

L’échantillon des trois DITEP : l’enquête a consisté en l’étude de la littérature grise des trois DITEP considérés, un entretien avec la direction, un entretien collectif avec les partenaires, et un entretien collectif avec des professionnels. Nous avons également assisté à un ou deux PPA (*Projet Personnalisé d’Accompagnement*) par DITEP, suivis d’un entretien téléphonique avec la/les famille(s) concernées.

50 personnes ont participé à la phase qualitative sur les 3 DITEP investigués.

Les autres DITEP de la région ont été rencontrés sur des formats plus réduits, par le biais d’entretiens téléphoniques.

Un entretien collectif de présentation des premiers résultats de l’étude, avec pour but de compléter ces derniers, a été réalisé en octobre 2022 en présence (ou distanciel) de cinq de ces six directions.

Le livrable de l’étude

Le rapport a été remis en janvier 2023. Il est à la lecture de l’ARS. La première partie reprend tous les résultats transversaux. La seconde dresse les monographies des trois DITEP investigués. Après validation de l’ARS, les résultats transversaux pourraient être mis à disposition du public.

À ce stade, il pourrait être envisagé une restitution aux participants à l’étude, en négociation avec l’ARS.

C) L'animation

« Vivre et aimer sans violence(s) » : journées départementales de prévention des violences faites aux personnes en situation de vulnérabilité

Le contexte

Après une première étape d'information, de sensibilisation et de communication, concrétisée par le colloque régional du 30 novembre 2021 "Femmes en situation de handicap victimes de violences : prévenir et repérer les violences, orienter et accompagner les victimes", le CREAI s'est attaché à poursuivre la dynamique engagée à travers des actions plus concrètes à visée opérationnelle, en articulation avec les territoires départementaux. Cette évolution répondait aux demandes des participants du colloque.



Ces demandes et les satisfactions exprimées à l'issue du colloque laissaient apparaître des besoins et attentes nombreux en termes d'apports théoriques, d'une connaissance approfondie des réseaux professionnels, des outils et ressources pratiques et matériels pour le repérage des victimes de violences, leur orientation et accompagnement.

En articulation avec le comité de pilotage du colloque régional, réuni en amont et en aval de cet événement, et en lien avec les souhaits exprimés par les participants au colloque, 4 thématiques principales ont été identifiées :

- ⇒ la communication,
- ⇒ le consentement,
- ⇒ l'accès aux droits,
- ⇒ la prévention des violences.

Pour les personnes en situation de vulnérabilité, il s'agissait de répondre aux attentes et demandes de participation et de pouvoir de décision. À l'heure de la transformation inclusive, la nécessité d'outiller ces personnes en termes de vie intime, affective et sexuelle, de connaissance des droits individuels, des notions de consentement et de rapport au corps apparaissait d'autant plus grande. Dès lors que l'accès à une vie intime, affective et sexuelle choisie est considéré comme un droit, que les personnes vulnérables expriment des demandes et souhaits en ce sens, comment garantir l'effectivité de ce droit en garantissant simultanément leur protection ?

Cette question entre droit et protection se posait d'autant plus dans le contexte actuel de transformation inclusive et appelait d'autres actions en direction des professionnels de l'accompagnement et des personnes en situation de vulnérabilité.

Déclinaisons concrètes et objectifs

Outil d'animation et de formation issu de l'éducation populaire, le théâtre-forum a été retenu comme outil et média principal de ces journées, permettant la mise au travail des représentations, des croyances et des pratiques.

Plus spécifiquement, cette méthode d'intervention a été retenue pour :

- Interpeller, sensibiliser et outiller les professionnels du secteur médico-social pour l'accompagnement à la vie intime, affective et sexuelle et à la parentalité des personnes accompagnées,
- Outiller les personnes en situation de vulnérabilité pour leur donner les moyens de participer à une vie intime, affective et sexuelle choisie, qui ne soit pas source de danger à leur rencontre.

Pour ce faire, le théâtre-forum HandLove, créé et animé par Impulsions Femmes, a été mobilisé.

Bilan de la participation

Les 3 journées ont eu lieu :

⇒ **le 5 décembre 2022 dans l'Indre à Châteauroux,**

⇒ **le 7 décembre 2022 en Indre-et-Loire à Tours,**

⇒ **le 17 mars 2023 dans le Cher à Bourges** (pour des contraintes d'agenda et avec l'accord de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes, la 3ème journée prévue pour l'année 2022 a dû être reprogrammée durant le premier trimestre 2023).

Elles ont rassemblé au total **109 participants (88 professionnels et 21 personnes concernées)**, répartis comme suit :



05/12/2022 Indre	07/12/2022 Indre-et-Loire	17/03/2023 Cher
32 participants	33 participants	44 participants

70 questionnaires de satisfaction ont été retournés au CREA I, remplis respectivement par 49 professionnels (sur le total de 88 présents) et par les 21 personnes en situation de handicap – 19 personnes accompagnées par un établissement, 2 personnes venues seules.

55% des professionnels ont vu leurs attentes satisfaites par ces journées

100% des personnes accompagnées ont estimé leurs attentes satisfaites

Bilan qualitatif

Fortes des soutiens obtenus et des partenariats noués – Préfecture Centre-Val de Loire, ARS Centre-Val de Loire, Conseils Départementaux, Conseil Régional et Centre Ressources IntimAgir – ces journées ont réuni des professionnels de l'accompagnement médico-social, des personnes en situation de handicap vivant en établissement et à domicile.

Les saynètes jouées par le théâtre-forum ont permis d'aborder les sujets suivants :

- vie intime, affective et sexuelle et parentalité des personnes en situation de handicap,
- droit(s) ; liberté, relation entre autonomie et vulnérabilité d'une part, responsabilité et protection d'autre part,
- consentement et respect des droits.

Les matinées rassemblant des personnes en situation de handicap, tout comme les après-midis destinés aux professionnels de l'accompagnement, ont donné lieu à des échanges et réflexions riches, nourris des situations décrites.

Ces journées ont favorisé l'interconnaissance, encouragé l'expression et la participation des personnes en situation de handicap. La mise en place de tables de documentation a permis une meilleure visibilité des dispositifs et ressources existantes en région sur le sujet de la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap et de la prévention et du repérage des violences faites aux personnes (femmes, personnes en situation de vulnérabilité...). Ces journées ont également permis au CREA I de se faire connaître dans un champ hors médico-social et autrement spécialisé dans l'accompagnement des vulnérabilités. De nouvelles collaborations pourront être envisagées.

Le bilan complet des journées est disponible sur notre site : <https://www.creaicentre.org/retour-sur-les-journees-departementales-de-sensibilisation-aux-violences-contre-les-personnes-en-situation-de-handicap.html>

Perspectives 2023

Les contenus des échanges constituent une matière intéressante pour **l'élaboration de contenus de formations et plus largement l'animation de groupes de travail et de réseau** sur ce sujet. Il est prévu que le CREA I rejoigne le Comité de pilotage du Centre ressources régional Intimagir, dont la première rencontre est envisagée au cours du printemps 2023.



Ph. : les comédiens du théâtre-forum HandLove jouant la saynète intitulée "Dans les cuisines de l'ESAT"
Journée du 5 déc. 2022 à Châteauroux
(ph. CREA I CVL)

A - Le site Internet

Le site Internet creaicentre.org propose plusieurs rubriques :

- ◆ Le CREAI
- ◆ Ses actualités
- ◆ Les formations inter et intra
- ◆ L'accompagnement
- ◆ Les études/l'observation
- ◆ L'animation/Les journées d'étude
- ◆ Documentation
- ◆ Offres d'emploi

À noter : pour se mettre en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données Personnelles (RGPD), le CREAI a fait le choix de désigner un DPO (en anglais Data Protection Officer : délégué à la protection des données) : cette mission est assurée par le Groupement d'Intérêt Public Recia (Orléans).

Suivant les mêmes constats que l'année dernière, les pages les plus consultées ont été les suivantes :

- les études réalisées (14 074 vues)
- la présentation du CREAI (9 104 vues)
- les missions du CREAI (11 072 vues)

B - La page LinkedIn

Nous avons rejoint le réseau social professionnel en septembre 2022, à l'instar de l'ensemble de tous les CREAI du territoire, saisissant ainsi l'opportunité de faire découvrir nos activités et d'ajouter à notre arc à la fois un nouveau flux d'information et de communication, en même temps un levier d'action et de développement. En décembre 2022, notre page comptait 120 abonnés.



C - Les instances du CREAI

1) L'ASSEMBLEE GENERALE

Lors de la séance du 19 mai 2022, l'assemblée générale a approuvé le rapport d'activité de l'exercice 2021, les comptes et le bilan 2021 et le budget prévisionnel 2022.



Les barèmes des adhésions des associations gestionnaires et non gestionnaires et des contributions des ESMS pour 2022 ont été fixés, reprenant les montants 2021.

L'Assemblée a également procédé à l'élection du renouvellement du tiers sortant du CA.

2) LE BUREAU

Le Conseil d'Administration a élu en son sein le 23 juin, sept membres du Bureau et en a coopté un huitième en fin d'année. En 2022, le Bureau du CREAI s'est réuni 9 fois entre le 20 janvier et le 15 décembre 2022, au rythme d'une réunion mensuelle, à l'exception des mois de juillet et août, en présence physique de ses membres ou en visioconférence.



Les membres du Bureau ont également représenté le CREAI à travers leur participation à différentes réunions et instances, totalisant ainsi 361 heures de bénévolat.

La composition du Bureau

M. Claude Laizé, Président	M. Gilles Gibory, membre
M. Alain Verdebout, Vice-président/Trésorier	M. Bruno Chesneau, membre
Mme Magali Hemery, Secrétaire	M. Laurent Salmon, membre
M. Jean-Marc Bouchard, membre	M. Bruno Duriez, membre

3) LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration, composé de 7 membres personnes physiques et 17 membres personnes morales, s'est réuni 3 fois :

- le 31 mars
- le 23 juin
- le 24 novembre

La composition du Conseil d'Administration suite à l'Assemblée Générale du 19 mai 2022

⇒ Membres à voix délibérative

Collège des personnes physiques	Collège des personnes morales
M. Claude Laizé	ARPEP Centre-Val de Loire
M. Alain Verdebout	APF France Handicap
M. Jean-Marc Bouchard	Uriopss Centre
M. Gilles Gibory	AEFH
M. Laurent Salmon	Association Atouts et Perspectives à Tout Age
M. Jean-François Connan	APHL
M. Jean-Marc Bouchard	Fondation pour l'Armée du Salut

Association Les Clos du Loiret
Aidaphi
Association Enfance et Pluriel
Association La Source 37
ADSEA 28
Unafam
Fédération Autisme Centre-Val de Loire
Réseau des Communautés Educatives
ADPEP 18
Association Atout Brenne

⇒ Membres à titre consultatif

- M. BONSERGENT Robert, désigné par l'URAF du Centre-Val de Loire, Président de l'UDAF45, représenté par M. BOMPAS Denis, Directeur de l'UDAF du Loiret
- Mme FERRON Julie, désignée par le Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire, Conseillère régionale déléguée
- Mme DRAPEAU Elise, désignée par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
- DGAS – Direction de la Prévention et Protection de l'Enfant et de la Famille
- Mme BERTRAND Sophie, désignée par le Conseil Départemental du Cher, Conseillère départementale

⇒ Invité(e)s

Représentant(e)s de l'Etat :

- Monsieur Laurent HABERT, Directeur Général de l'ARS ou son (sa) représentant(e)
- Monsieur Pierre GARCIA, Directeur Régional et Départemental de la DREETS ou son (sa) représentant(e)
- Monsieur Renaud HOUDAYER, Directeur de la DIRPJJ Grand Centre ou son (sa) représentant(e)

Représentante du CREAI Centre-Val de Loire :

- Mme NOËL Pauline, Directrice

4) LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE L'ANCREAI

- Participation aux réunions statutaires (7 réunions de CA et 1 AG) et aux Comités des Directeurs et Directrices (17 réunions en 2022)
- Participation aux groupes thématiques : Transformation de l'offre, Protection de l'Enfance, Etude Cancer, Communication
- Participation au séminaire annuel du réseau, rassemblant directeurs, conseillers techniques et personnels administratifs des CREAI : du 6 au 8 juillet 2022 à La Rochelle, il a rassemblé une centaine de professionnels
- Participation à la 1^{ère} Journée nationale de rencontre et d'échanges des personnels administratifs des CREAI le 23 mars 2022 à Paris
- Participation à l'entretien du 12 septembre 2022 à Paris entre l'ANCREAI et Madame Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, chargée des Personnes handicapées

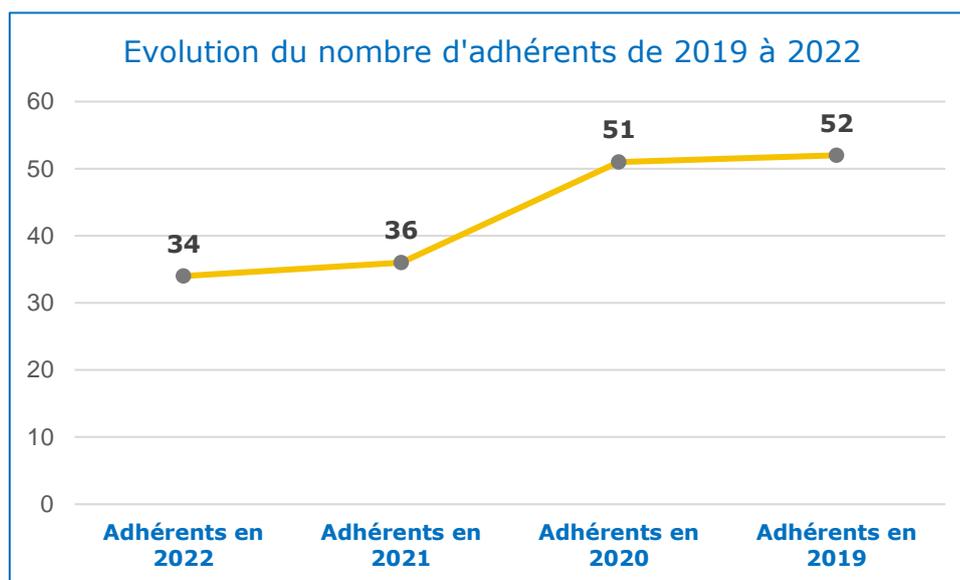


D - Les adhérents et les contributeurs

1) ADHERENTS

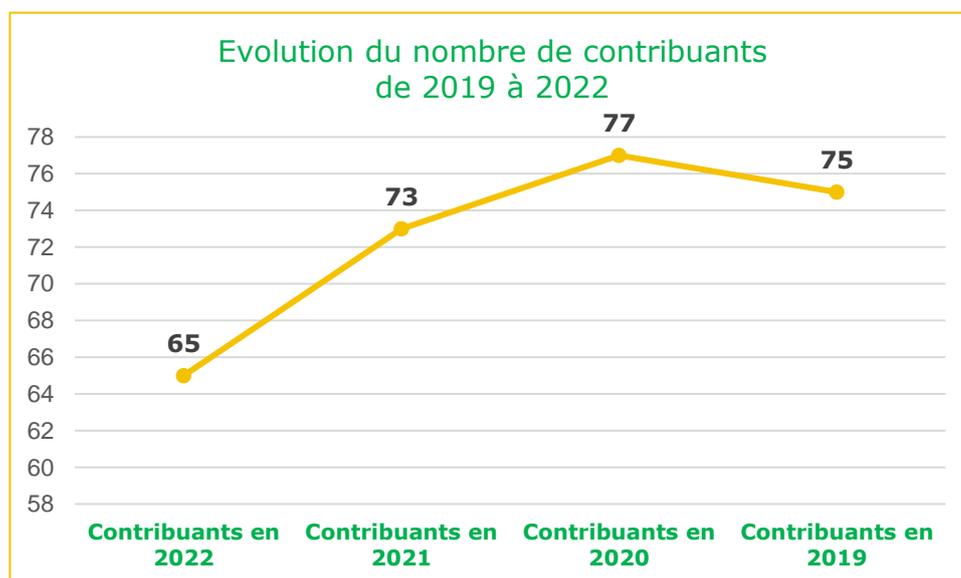
En 2022, le CREAI comptait 34 adhérents (contre 36 l'année précédente), se composant de

- 8 personnes physiques
- 16 associations gestionnaires
- 10 associations non gestionnaires



2) CONTRIBUANTS

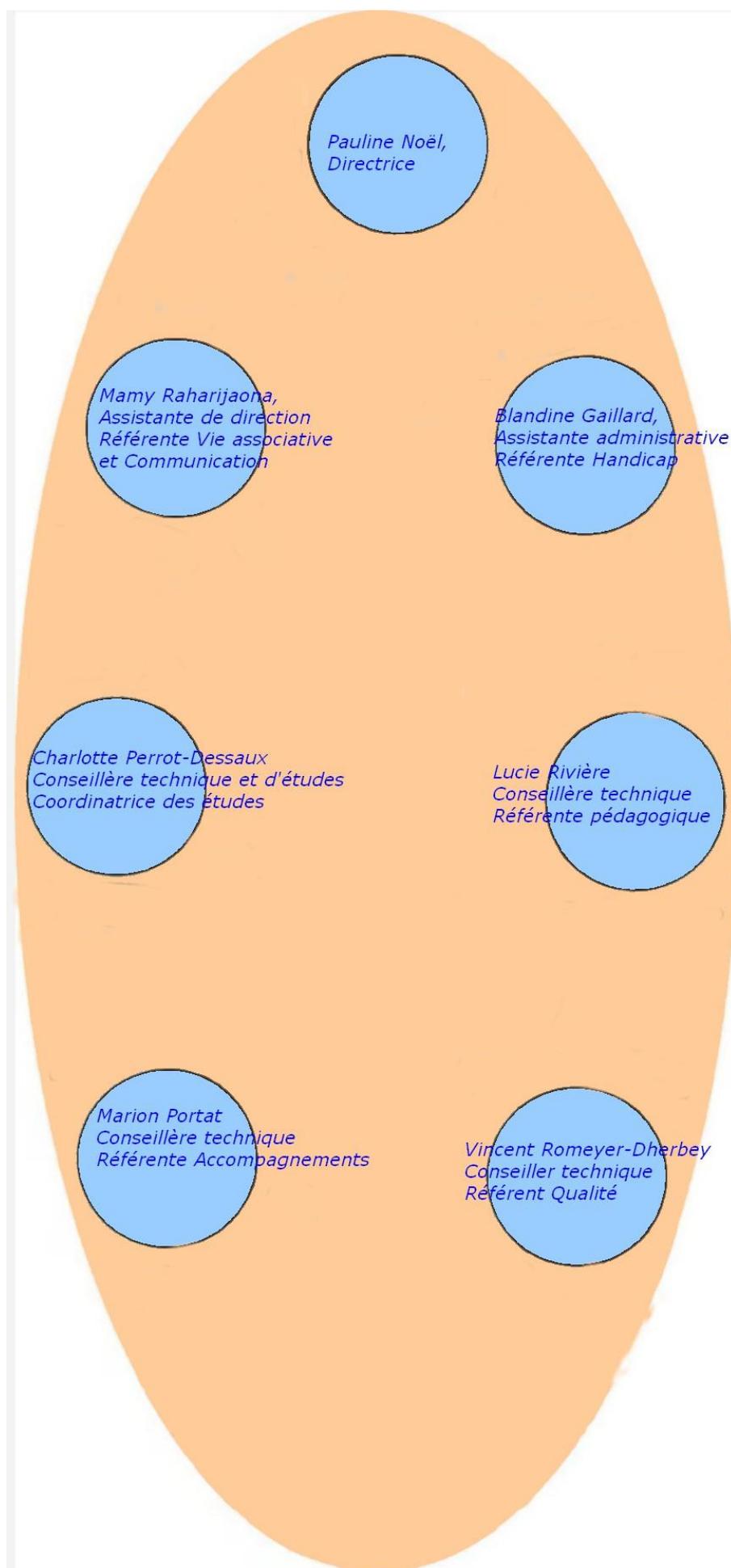
65 établissements et services ont rejoint le CREAI en 2022 (73 en 2022). 8 ESMS n'ont pas renouvelé leur contribution entre 2021 et 2022, leur association gestionnaire n'ayant pas renouvelé son adhésion.



E - L'équipe technique

Au 31 décembre 2022, le CREAI comptait 7 salariés, représentant 6,4 ETP :

- une directrice (1 ETP)
- une assistante administrative (0,9 ETP)
- une assistante de direction (0,9 ETP)
- une conseillère technique et d'études (1 ETP),
- une conseillère technique (1 ETP),
- une conseillère technique (0,7 ETP),
- un conseiller technique (0,9 ETP).



F - L'équipe de vacataires

L'accompagnement, le conseil et le soutien technique des professionnels sont les différentes dimensions de la mission de formation qui incombe au CREAI Centre-Val de Loire, à partir de son expertise (qu'il tire notamment de l'ensemble de ses missions et de leur articulation) et en assurant une cohérence globale de ses interventions et une coordination entre ses conseillers techniques et ses intervenants vacataires.



Pour ce faire, il a fidélisé depuis 2015 une équipe de formateurs-consultants expérimentés, autour de son projet stratégique, de sa philosophie d'action et d'une éthique de l'accompagnement, mais aussi au moyen d'un suivi régulier des actions de formation, d'échanges, de rencontres et de réunions entre vacataires et équipes de permanents. Les formateurs-consultants du CREAI sont systématiquement issus des secteurs social, médicosocial et sanitaire, riches d'une longue expérience de l'accompagnement et/ou de l'encadrement, de la formation, et titulaires de diplômes universitaires en sciences humaines.

Cette équipe à dimension humaine mutualise ses ressources, ses savoir-faire, ses compétences, ses expertises et ses expériences croisées afin de répondre au mieux aux demandes de formation et d'accompagnement.

En 2022, l'équipe de vacataires réunissait les intervenant(e)s suivant(e)s :

- ⇒ Mathilde Beauvallet, ergothérapeute, formatrice
- ⇒ Anne-Marie Damour, psychologue clinicienne
- ⇒ Julie Giner-Pérot, gérontologue, docteure en santé publique
- ⇒ Régine Guillaume, psycho-somatothérapeute, formatrice
- ⇒ Eric Léon, responsable pédagogique de formation moniteur éducateur, consultant formateur
- ⇒ Xavier Meneghin, psychologue clinicien, thérapeute familial, formateur
- ⇒ Alexand Piegu, formateur en travail social
- ⇒ Christine Prizac, formatrice en travail social et intervenante en analyse des pratiques
- ⇒ Marie Ricoux, formatrice en travail social et intervenante en analyse des pratiques
- ⇒ Caroline Robichon, éducatrice spécialisée, cheffe de service, formatrice
- ⇒ Thierry Tourte, responsable de formation, formateur-consultant, docteur en sociologie-travail social, éducateur spécialisé
- ⇒ Elodie Tressou, formatrice
- ⇒ Valérie Troux-Clément, assistante de service social, formatrice
- ⇒ Agnès Vallier, formatrice indépendante en travail social et éducatif
- ⇒ Anouchka Vogèle, archiviste, formatrice

CONCLUSION

par Pauline Noël, Directrice

Après une année dans et hors les murs du CREAI, les chantiers ouverts et les perspectives d'action ont laissé intacte ma volonté de continuer à faire ce lieu-tiers un outil d'accompagnement des professionnels du médico-social et des personnes en situation de vulnérabilité, autant qu'un outil d'aide à la décision pour les pouvoirs publics. L'équipe du CREAI et les administrateurs s'attachent à préserver et développer une dynamique de relations suivies et de proximité avec les responsables associatifs et les professionnels des structures qu'ils gèrent, à travers les missions de formation, d'animation et d'accompagnement, d'étude et d'observation. Les faits à mettre en avant ont été les suivants :



Une année de restructuration

2022 aura été une année de restructuration, avec une équipe partiellement renouvelée : complémentaire, dynamique, impliquée, sur laquelle je peux m'appuyer et en qui j'ai toute confiance. Je remercie ici encore l'équipe technique du CREAI ainsi que les vacataires, qui tous apportent quotidiennement leur expertise et leur savoir-être au service de nos missions.

Des dossiers/chantiers qui s'inscrivent dans l'actualité du virage inclusif

Tout au long de l'année, le CREAI a répondu à une forte demande en analyse des pratiques, ainsi qu'à de nombreuses demandes d'accompagnement d'établissements dans le cadre de la transformation de l'offre (notamment le passage d'IME en DAME...). Cependant, une vigilance par rapport à la concurrence reste de mise, car au travers de nos réponses à certains appels d'offres, on ne peut pas oublier l'omniprésence à la fois des centres de formation oeuvrant dans la même sphère que le CREAI, mais aussi des cabinets d'audit, lesquels prennent désormais une place non négligeable.

Une implication de plus en plus accrue dans la vie fédérale

Nous avons été sollicités par l'ANCREAI, tant pour prendre part au Conseil d'Administration et au Comité des directeurs qu'aux travaux de ses groupes de travail techniques : direction, conseillers techniques et assistantes ont participé activement à la consolidation de notre réseau, sous l'impulsion d'un délégué fédéral et d'un président désireux de donner à la Fédération et aux CREAI un véritable poids dans le jeu institutionnel et face aux autorités publiques.

Le développement du réseau régional du CREAI

Le CREAI a mené au cours de cette année à la fois des actions d'animation, à travers ses journées départementales de sensibilisation aux violences faites aux personnes en situation de handicap, et des actions d'accompagnement des professionnels de plusieurs ESMS de la région Centre-Val de Loire (en partenariat avec l'Uriopss notamment) : de telles actions lui ont permis de développer son réseau, en se faisant connaître et en exerçant son expertise auprès de responsables d'associations gestionnaires ou non et d'établissements qui ne le connaissaient pas et/ou n'avaient jamais eu l'occasion de recourir à ses services.

Les perspectives pour 2023



La poursuite du projet START :

Ce projet accroît la visibilité du CREAI et lui permet, à travers ces formations croisées en territoires, de développer une nouvelle forme d'accompagnement technique et clinique des équipes des ESMS.



Intégrer de plus en plus les personnes concernées dans nos actions :

Le 4^{ème} numéro de notre revue Traverses, paru en 2020, évoquait le thème du pouvoir d'agir « afin que tous ensemble... nous retrouvions notre capacité d'agir, collectivement, dans l'intérêt du vivre ensemble », défendant notamment l'idée que le pouvoir d'agir des personnes a un impact sur celui

des professionnels de santé et d'action sociale, et inversement, et que le pouvoir d'agir des uns renforce celui des autres.

Le CREAI entend poursuivre cette idée à travers ses actions en 2023 :

- par la relance de ses groupes d'animation régionale, restés en sommeil durant la phase de restructuration que j'évoquais plus haut : ces groupes, initialement organisés de manière sectorisée (groupes SESSAD, ESAT, IME, Protection de l'enfance, chefs de service), seront recréés sous forme de groupes transversaux;
- par des actions dirigées vers les personnes concernées : à travers leur participation active à nos journées départementales notamment.



Rechercher de nouveaux membres pour le Conseil d'Administration, de nouveaux adhérents et contributeurs :

Plus que jamais, le CREAI est enjoint à développer son réseau régional, à la fois :

- pour préserver son trépied de ressources (celui-ci est formé des subventions qu'il perçoit, des produits de ses services et des adhésions-contributions), en recherchant activement de nouveaux adhérents et contributeurs au moyen de ses rencontres associatives,
- pour étendre sa visibilité et son réseau relationnel, au moyen du recrutement de nouveaux administrateurs, véritables ambassadeurs dans l'ensemble de la région.

L'objectif d'une inclusion la plus large pour tous conduit les établissements médico-sociaux à penser de nouvelles modalités d'organisation et d'accompagnement, en mobilisant leurs ressources locales, départementales et régionales. Les enjeux sont donc fondamentaux ; nous aurons à cœur de les mettre en débat et de contribuer à les éclairer à partir de regards croisés lors de ces journées.

Les mots-clés *proximité, territorialisation, adaptabilité, échanges et réflexion*, restent les principes conducteurs des actions du CREAI, de ses administrateurs, de son équipe technique de permanents et de ses formateurs vacataires.

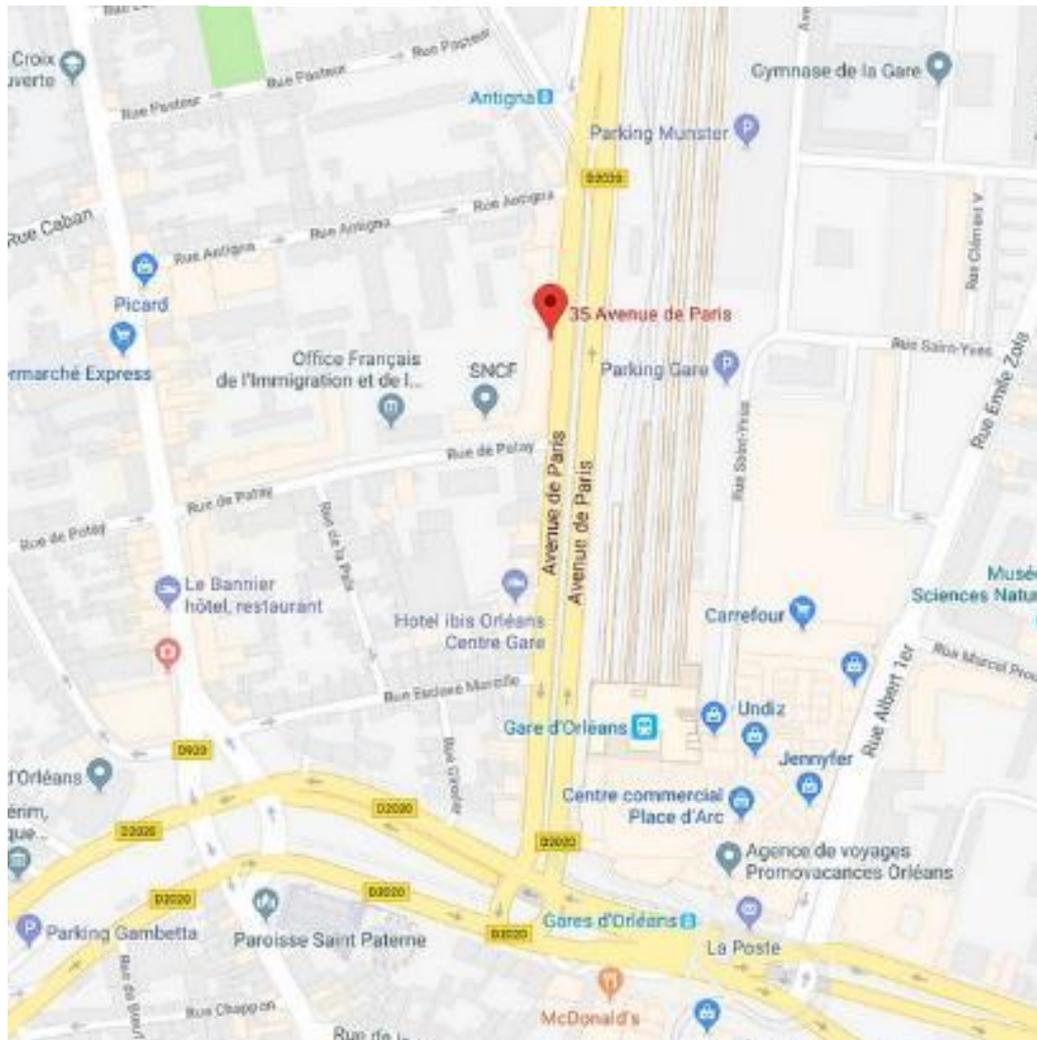




CREAI

CENTRE-VAL DE LOIRE

**Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité**



35 avenue de Paris - 45000 ORLEANS
02 38 74 56 00 - creai-centre@creai-centre.asso.fr
www.creaicentre.org